



Six Fours les Plages, le 15 OCT. 2020

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
drh@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
Fax : 04.94.26.19.05
N/Réf. : JSV/MPS/DC/NB/2020/11596

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)

Agent chargé de la Suppléance du Gardiennage

SERVICE : Résidences Autonomie Lelièvre et Faraut et bâtiment Mistral

Contrat : En fonction des besoins de service ou des absences

Rattachement Hiérarchique :

- Responsable de la Résidence Autonomie Lelièvre et Faraut
- Responsable de la Résidence Autonomie Mistral et de la Résidence Sociale Mistral

Spécificité d'intervention des gardiens suppléants :

Au pied levé, en urgence, quelques jours par mois.

MISSIONS :

Assurer le remplacement du gardien titulaire (sécurité des locaux et des résidents, divers)

Attention : *Le bâtiment Mistral regroupe la Résidence Autonomie Mistral et la Résidence Sociale Mistral accueillant un public mixte*

1 - Assurer la sécurité des locaux et des abords de la résidence :

- Ouverture et fermeture des locaux
- Surveillance des locaux
- Assurer la rotation des conteneurs d'ordures ménagères
- Assurer la propreté des abords de la Résidence Autonomie, si besoin ponctuel le week-end et les jours fériés
- Vérification du bon fonctionnement des alarmes incendie et sorties de secours

2 - Gérer les besoins des résidents :

- Répondre aux appels-malades des résidents de la Résidence Autonomie (en cas d'incident prévenir la famille, les secours : pompiers, médecin... et procéder aux premiers secours)
- Pour l'ensemble de l'établissement : gérer les alarmes incendie
- En cas de nécessité, venir en aide aux résidents
- Tenue des registres des incidents (transports en centre hospitalier...)

3 - Appliquer les règles de fonctionnement :

- Veiller au bon respect du règlement intérieur
- Sensibiliser les résidents sur les comportements à avoir conformément aux règlements intérieurs
- Détecter des comportements ou actes pouvant affecter la sécurité des personnes
- Appliquer les procédures
- Prévoir des rondes dans les étages, parties communes dès la prise de service
- Veiller à consigner les incidents, les interventions dans les cahiers de liaison avec les responsables des structures

HORAIRES :

Remplacement du gardien titulaire sur les Résidences Autonomie et la Résidence Sociale pour repos, congés ou maladie :

- Semaine : de 18h00 à 7h00
- Week-end : du samedi 7h00 au lundi 7h00
- Long week-end : du vendredi 18h00 au lundi 7h00
- Jours Fériés : de 7h00 au lendemain 7h00
- Travaille les fêtes de fin d'année : soit Noël, soit Nouvel An, par roulement

CAPACITES ET COMPETENCES :

- Grande disponibilité, adaptation aux événements,
- Très bon relationnel,
- Rigueur,
- Discrétion,
- Savoir réagir avec calme et diplomatie,
- Esprit d'initiative.

PARTICULARITES DU POSTE :

- Avantages : repas midi et soir,
- Possibilité de déjeuner soit dans le logement de fonction, soit en salle de restauration, soit avec le personnel après le service,
- Sensibilisation aux risques incendies, extincteurs.

DELAIS POUR POSTULER :

- avant le 13 novembre 2020 ; poste à pourvoir le 1er décembre 2020
- Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation) sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Marie-Pierre SERALTA.